



Les portraits de la région

www.observat.qc.ca

version abrégée

OBSERVATOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Novembre 2010

Les ressources forestières

Aménagement durable et gestion intégrée des ressources du territoire forestier, aménagement écosystémique, aménagement intensif, biomasse, certification forestière, culture du bois et produits à forte valeur ajoutée, gouvernance, foresterie autochtone, ligniculture, recherche et développement et sylviculture sont autant de concepts qui reflètent, d'une certaine façon, l'évolution des valeurs et des politiques entourant les forêts. Portrait de cette ressource naturelle, remarquable par son étendue, utilisée à des fins environnementales, sociales et économiques.

Depuis la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*, la gouvernance et la gestion publique des forêts sont des préoccupations centrales en Abitibi-Témiscamingue. La région a vu prendre forme la réorganisation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) par l'implantation d'une direction générale régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (2006). La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue a mis sur pied sa *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire* (CRRNT) en 2008, dont une des composantes est la *Commission forestière régionale*, créée en 2006. À titre de structure de concertation de la CRÉ dans le domaine des ressources naturelles et du territoire, la CRRNT veillera à la mise en œuvre du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire* (PRDIRT), dès 2011. L'engagement des intervenants locaux et régionaux concernés par les ressources forestières s'est confirmé lors des débats entourant les modes d'attribution des bois et également par le biais de consultations tenues dans le cadre du processus de révision du régime forestier.

Une industrie en quête d'un nouveau souffle

Au cours des dernières années, l'industrie procède à des restructurations (mises à pied, fermetures, fusions, etc.) et mise sur diverses stratégies visant de nouveaux produits à valeur ajoutée tout comme la diversification des marchés. Signalons la mise en œuvre du créneau d'excellence *Systèmes de construction en bois en Abitibi-Témiscamingue*, coordonnée par SCISA (Systèmes de construction - Innovations, Solutions et Applications), en vue d'offrir des produits et services de haute qualité dans la structure de bâtiment. Aussi, une entente signée entre les conférences régionales des élus de la Baie-James et de l'Abitibi-Témiscamingue avec le Québec Wood Export Bureau (Q-WEB) veut développer une expertise régionale relative à l'utilisation accrue du bois dans la construction de bâtiments municipaux, institutionnels ou privés. D'autres initiatives sont à surveiller : le plan de relance de Tembec au Témiscamingue, le redémarrage de l'usine de poutres en placages de bois lamellées (LVL) à Ville-Marie, la Société de mise en valeur du bois créée dans la MRC d'Abitibi, la Grappe agroénergétique des Coteaux ainsi que les divers projets de valorisation de la biomasse forestière (Cyclofor, Ecoflamme, etc.).

Une ressource naturelle à valoriser

Face à la nécessité de repenser la gestion, la mise en valeur et l'exploitation des forêts dans une perspective d'aménagement durable, le positionnement stratégique de la région en recherche forestière est un enjeu capital.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) possède deux chaires de recherche ayant trait à l'aménagement forestier durable, une à la transformation du bois ainsi qu'une autre à la foresterie autochtone. En moyenne, chaque année, ces chaires ont un volume de recherche de près de 4 M\$, représentant près du tiers du volume de recherche de l'UQAT, qui se traduit dans la poursuite de 75 projets. Au chapitre des infrastructures, l'UQAT s'est dotée de laboratoires et de serres en ligniculture et en sylviculture à Amos (2006) ainsi que d'un laboratoire de biomatériaux à La Sarre (2009). La Station de recherche de la Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet (FERLD) a procédé à l'agrandissement de ses installations, dont le laboratoire de dendroécologie (2010). De nouveaux laboratoires (sylviculture, dendrométrie, génétique forestière et géomatique) feront partie du pavillon des sciences actuellement en construction au campus de Rouyn-Noranda.

De son côté, le Centre technologique des résidus industriels (CTRI) a conclu une entente de partenariat (2008) avec le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO). Cette entente établit un consortium CERFO-CTRI en matière de recherche appliquée et de transfert technologique en foresterie sur les territoires de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Par ailleurs, le CTRI amorcera un vaste chantier de recherche appliquée (4 M\$ sur cinq ans) visant l'utilisation de la biomasse forestière et agricole (huiles essentielles et mouka, éthanol cellulosique, combustibles solides et digestion anaérobie). D'autres travaux porteront sur la valorisation de boues papetières à des fins énergétiques (granules) et environnementales (restauration de sites miniers).

Ce portrait a été réalisé par Mariella Collini, agente de recherche, en novembre 2010.
Vous pouvez le télécharger à partir de notre site Internet : www.observat.qc.ca

Version
révisée

La gestion des forêts

La forêt en chiffres

La superficie boisée de l'Abitibi-Témiscamingue recouvre plus de 55 000 km², ce qui équivaut à 85 % de l'ensemble de son territoire et à 8 % du couvert forestier de la province. Au nord, l'Abitibi est reconnue pour sa forêt boréale alors qu'au sud, le Témiscamingue est couvert de forêts mixtes et de feuillus. Environ 92 % de la superficie des forêts productives de la région appartient au domaine public, le reste appartenant à des propriétaires privés.

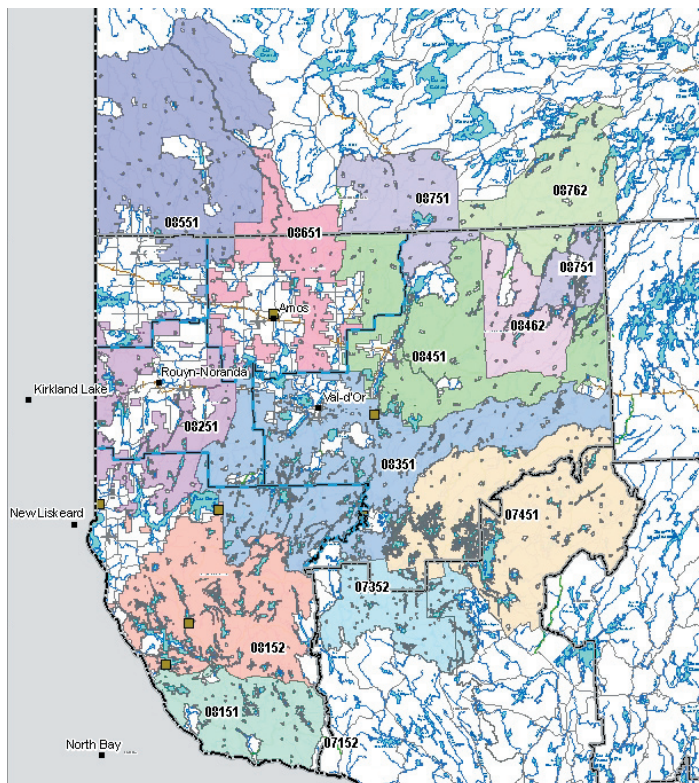
Source : MRNF, Portrait territorial de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les forêts publiques

Depuis le 1^{er} avril 2008, la gestion des ressources forestières sur le territoire public québécois repose sur 74 unités d'aménagement (UA). La direction régionale du MRNF de l'Abitibi-Témiscamingue en gère sept, soit les UA 081-51, 081-52, 082-51, 083-51, 084-51, 084-62 et 086-51.

Les unités d'aménagement ne correspondent pas aux limites administratives reconnues des régions ou des MRC. Tel que l'indique la carte, une unité d'aménagement gérée par l'Abitibi-Témiscamingue chevauche la frontière du Nord-du-Québec (086-51), alors que cinq autres unités d'aménagement gérées par les régions du Nord-du-Québec (085-51, 087-51, 087-62) et de l'Outaouais (073-52 et 074-51) débordent sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les unités d'aménagement en Abitibi-Témiscamingue



Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

En d'autres mots, bien qu'une partie de la ressource ligneuse soit localisée en Abitibi-Témiscamingue, les décisions relatives à sa gestion appartiennent aux directions régionales concernées. Dans le cas présent, le bilan des superficies de forêt publique des autres régions gérées par l'Abitibi-Témiscamingue et celles de la région gérées par d'autres régions indique que 12,8 % de la superficie du territoire forestier de l'Abitibi-Témiscamingue est gérée par une autre région administrative, dont 8,7 % par l'Outaouais¹.

Il faut savoir...

Les données contenues dans le présent document portant sur la possibilité forestière et l'attribution ne peuvent être comparées à celles du portrait des ressources forestières diffusé par l'Observatoire en 2006. Les données ne réfèrent plus au même territoire de gestion.

La **possibilité forestière** des sept unités d'aménagement de l'Abitibi-Témiscamingue est estimée à quelque 3,7 Mm³ de bois pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2013. Cela représente 12 % du volume annuel de bois que l'on peut prélever dans les forêts publiques du Québec, ce qui place la région au 5^e rang. La possibilité repose sur les résineux (54 %), le reste étant en feuillus. Les données indiquent une diminution de la possibilité forestière totale de 35 % par rapport à celle établie pour la période 2000-2008 (5,7 Mm³). On constate une baisse de 34 % pour les résineux et de 36 % pour les feuillus.

L'**attribution annuelle** de bois ronds localisés dans les sept unités d'aménagement se chiffre à 3,0 Mm³, ce qui correspond à 11 % du volume alloué au Québec. La région occupe le 4^e rang provincial à ce titre. L'attribution des bois représente 81 % de la possibilité forestière calculée pour l'Abitibi-Témiscamingue. Les résineux représentent les deux tiers des attributions, le reste étant en feuillus.

		Abitibi-Témiscamingue	Québec
Possibilité forestière¹ (m³/année)	Total	3 729 700	31 712 100
	Résineux	2 030 000	21 493 700
	Feuillus	1 699 700	10 218 400
Attribution² (m³/année)	Total	3 040 800	27 008 704
	Résineux	1 994 800	20 479 600
	Feuillus	1 046 000	6 529 104

¹ Forestier en chef, Résultats régionaux (FEC-FIC-723-RE-08), avril 2010.

² MRNF, Direction de la gestion des stocks ligneux, octobre 2010.

Selon les plus récentes données disponibles, le volume de **bois récolté** en forêt publique en Abitibi-Témiscamingue était de 1,8 Mm³ en 2008-2009². Près de 74 % de ce volume est constitué de résineux. Comparé au volume récolté en 2006-2007 et 2007-2008 (2,9 Mm³), il s'agit d'une baisse de la récolte d'environ 1 Mm³ dans la région. Cette situation est attribuable à la baisse de la demande liée à la conjoncture économique de même qu'aux fermetures d'usines, conjuguée à une réduction des volumes attribués aux industriels forestiers.

Sources : ¹ MRNF, Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue.

² MRNF, Ressources et industries forestières - Portrait statistique - Édition 2010.

Les droits consentis

En septembre 2010, les volumes de bois couverts par l'ensemble des droits consentis s'élevaient à 3,3 Mm³ pour les forêts publiques de l'Abitibi-Témiscamingue. Le volume accordé annuellement se répartit ainsi :

- Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) : 3 015 800 m³
- Contrat d'aménagement forestier (CtAF) : 25 000 m³
- Convention d'aménagement forestier (CvAF) : 286 330 m³

Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier

Au 30 septembre 2010, 20 contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) étaient octroyés à 13 industriels forestiers différents, détenteurs d'usines localisées en Abitibi-Témiscamingue. Ces usines se partagent un volume annuel de bois attribué totalisant environ 4,5 Mm³.

Ce volume se répartit comme suit : 3,0 Mm³ se localisent dans les unités d'aménagement de l'Abitibi-Témiscamingue et 1,5 Mm³ dans d'autres unités d'aménagement au Québec, principalement du Nord-du-Québec. Un infime volume provient de la forêt publique de l'Outaouais.

- Les usines localisées dans la Vallée-de-l'Or, au nombre de sept, enregistrent le plus grand volume de bois attribué,

avec plus de 1,8 Mm³. Les usines des MRC d'Abitibi-Ouest (3), de Témiscamingue (7) et d'Abitibi (2) suivent avec des volumes respectifs de 1,0 Mm³, 875 700 m³ et 691 700 m³.

- Les volumes de bois attribués aux usines de la région sont majoritairement consentis aux usines de sciage, avec un volume annuel de 3,4 Mm³, suivies des usines de panneaux avec 1,0 Mm³.

Aux bénéficiaires de CAAF qui gèrent des usines dans la région s'ajoutent ceux qui se procurent du bois dans les forêts d'ici sans pour autant posséder d'usines localisées sur le territoire. Le volume de bois leur étant attribué est de 20 400 m³ et se concentre dans les essences feuillues.

Contrat d'aménagement forestier

En date de septembre 2010, un seul contrat d'aménagement forestier (CtAF) était en vigueur en Abitibi-Témiscamingue, pour un volume totalisant 25 000 m³. Le bénéficiaire étant le Conseil de la nation Anishnabe du Lac-Simon.

Convention d'aménagement forestier

Toujours en septembre 2010, on comptait 27 signataires d'une convention d'aménagement forestier (CvAF) dans la région. L'ensemble de ces conventions, détenues principalement par des municipalités et une MRC, couvre 267 206 hectares. Le volume attribué, de l'ordre de 286 330 m³, représente 37 % du volume attribué selon cette approche au Québec (723 708 m³).

Détail des volumes (attributions) par bénéficiaires de CAAF avec des usines localisées en Abitibi-Témiscamingue, 30 septembre 2010

Bénéficiaire	Municipalité	Produit	Volume annuel de bois attribué (m ³)
MRC Abitibi			691 700
Matériaux Blanchet inc.	Amos	Sciage	324 500
Scierie Landrienne inc.	Landrienne	Sciage	367 200
MRC d'Abitibi-Ouest			1 064 600
Industries Norbord inc.	La Sarre	Panneaux	289 900
Tembec Industries inc.	Taschereau	Sciage	426 300
Tembec Industries inc.	La Sarre	Sciage	348 400
MRC du Témiscamingue			875 700
Commonwealth Plywood Itée	Kipawa	Sciage	87 000
Commonwealth Plywood Itée	Belleterre	Sciage	102 000
Commonwealth Plywood Itée	Kipawa	Déroulage	24 300
Sartiop inc.	Angliers	Façonnage	400
Scierie Lepaqco inc.	Lorrainville	Sciage	4 700
Tembec Industries inc.	Béarn	Sciage	358 800
Tembec Industries inc.	Témiscaming	Pâte et papier	297 500
Foresterie des Quinze inc.	Rémigny	Sciage	1 000
MRC de La Vallée-de-l'Or			1 836 600
Abitibi-Consolidated du Canada	Senneterre	Sciage	374 600
CDEX (9008-6760)	Val-d'Or	Sciage	12 600
Eacom Timber Corporation	Val-d'Or	Sciage	615 700
Industries Norbord inc.	Val-d'Or	Panneaux	377 200
Produits For. Min. Abitibi inc.	Val-d'Or	Sciage	8 500
Tembec Industries inc.	Senneterre	Sciage	358 000
Uniboard Canada inc.	Val-d'Or	Panneaux	90 000
Total des volumes attribués aux usines de la région			4 468 600

Source : MRNF, Répertoire des bénéficiaires de droits forestiers sur les terres du domaine de l'État, 30 septembre 2010.
Compilation : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Forêt de proximité

Un projet de politique sur les forêts de proximité devrait être soumis à une consultation publique en 2011, pour être mis en place en 2013. Cette politique portera sur des critères de sélection et de délimitation de ces forêts qui couvriront les contrats d'aménagement forestier (CtAF) et les conventions d'aménagement forestier (CvAF).

L'établissement d'une forêt de proximité passera par la signature d'une entente de délégation de gestion avec un conseil de bande d'une communauté autochtone, une municipalité, une personne morale ou tout autre organisme.

La biomasse forestière

La biomasse forestière est généralement composée de résidus forestiers non utilisés tels que les cimes, les branches, les écorces, le feuillage ainsi que les arbres sans valeur marchande. Pour 2007-2008, on estime *théoriquement* à 767 100 tonnes métriques anhydres (tma) le volume de la biomasse forestière disponible en forêts publiques et privées pour l'Abitibi-Témiscamingue. Ce volume représente 12 % de la biomasse disponible à l'échelle québécoise (6,4 M tma)¹.

Le *Programme gouvernemental d'attribution de la biomasse forestière des forêts du domaine de l'État* offre un certain volume de biomasse aux promoteurs. Dans la région, un volume de biomasse estimé à 218 777 tma est offert aux fins de récolte dans les sept unités d'aménagement, soit 32 % du volume total en biomasse (691 646 tma)². Au 31 septembre 2010, deux ententes d'attribution de biomasse forestière (ESBF) étaient en vigueur dans la région. Les bénéficiaires étant Tembec (25 000 tmv) et Fabrication Écoflamme inc. (29 200 tmv). D'autres bénéficiaires s'ajouteront à la suite d'appels de proposition.

Comme l'utilisation de la biomasse est une filière en émergence dans la région, des balises sont à mettre en place en vue d'assurer une diversification des usages liés à la ressource de même que le développement de projets industriels et de PME. Quant à l'impact possible de la récolte de la biomasse sur les écosystèmes (fertilité et sensibilité des sols, régénération des forêts, etc.), on relève l'importance de poursuivre les recherches pour parfaire les connaissances.

Notes : tma : tonne métrique anhydre (poids sans eau).

tmv : tonne métrique verte.

Sources : ¹ MRNF, *Ressources et industries forestières - Portrait statistique - Édition 2010*. ² MRNF, Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les forêts privées

- 8 % du territoire forestier productif.
- 844 600 m³ en possibilité forestière (estimation).
- 175 500 m³ de bois récolté (2008-2009), en comparaison à plus de 450 000 m³ en 2007-2008.
- Deux agences régionales de mise en valeur des forêts privées - Abitibi et Témiscamingue - assurent la protection et la mise en valeur des forêts privées.
- 8 200 propriétaires privés, dont 2 000 ont un statut de propriétaires forestiers.
- Chaque année, 300 propriétaires mettent du bois en marché¹.
- 226 800 m³ de bois mis en marché en 2009 par le Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), soit 8 % de la mise en marché totale des producteurs privés du Québec². Il s'agit d'une hausse par rapport à 2008 (151 600 m³), soit une tendance contraire à celle qui prévalait depuis 2005. En termes de volume livré total, les livraisons de 2010 se maintiendront au même niveau qu'en 2009¹.
- Le bois a été livré à des usines de panneaux, de sciage et déroulage ainsi que de pâtes et papiers².
- La valeur des livraisons pour les producteurs de bois de la région :
 - 12,5 M\$ en 2009
 - 9,9 M\$ en 2008
 - 22,2 M\$ en 2007
 - 28,7 M\$ en 2006
 - 31,3 M\$ en 2005

Cette situation n'est pas étrangère aux nombreuses fermetures d'usines, contrecoup de la crise forestière, ainsi qu'à une certaine compétition que livre le territoire public aux producteurs forestiers privés.

Sources : MRNF, *Ressources et industries forestières - Portrait statistique - Édition 2010*. ¹ Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT). ² Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ).

Le régime forestier en question

Sanctionnée le 1^{er} avril 2010, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* remplace la *Loi sur les forêts* (et modifie 27 autres lois). Prenant effet d'ici 2013, les cinq objectifs de la refonte du régime forestier sont :

- Bâtir le patrimoine forestier, dans un contexte de gestion intégrée des ressources et de développement durable;
- Confier des responsabilités aux régions;
- Offrir une sécurité d'approvisionnement aux usines et créer un marché concurrentiel des bois;
- Doter le Québec d'une stratégie de développement industriel et d'une culture du bois;
- Inscire la gestion forestière dans la réalité des changements climatiques.

Dans l'optique de ces changements, divers mécanismes devraient être mis en place dans la région : la mise en œuvre de tables locales en gestion intégrée des ressources et du territoire, la délimitation d'aires d'intensification de la production ligneuse (zonage) ainsi que la prise en charge par la direction générale régionale du MRNF de l'aménagement forestier.

Les principaux changements proposés par la loi

- Adoption d'une stratégie d'aménagement durable des forêts (AFD);
- Possibilité forestière calculée selon une approche de durabilité (2018), et non sur le principe du rendement soutenu;
- Adoption d'une approche d'aménagement écosystémique et de gestion intégrée du territoire;
- Recentrage du rôle de l'État dans la gestion des forêts;
- Création de tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (coordonnées par les CRRNT);
- Remplacement des CAAF par l'octroi de garanties d'approvisionnement;
- Instauration du Bureau de mise en marché des bois des forêts publiques (BMMB);
- Intensification de la production ligneuse;
- Ajout de dispositions propres aux communautés autochtones.

L'aménagement durable des forêts

Le Bilan d'aménagement durable des forêts au Québec 2000-2008 analyse 23 indicateurs répartis en cinq thèmes : la gouvernance, l'environnement, la société, les Premières Nations et l'économie. Onze de ces indicateurs renvoient aux composantes environnementales que sont la biodiversité, l'état et la productivité, le sol et l'eau ainsi que les cycles planétaires. Au Québec, la situation est demeurée stable pour cinq indicateurs, alors qu'elle s'est améliorée pour cinq autres. Un seul indique une détérioration de la situation. Malgré tout, le bilan souligne certains éléments préoccupants tels que :

- L'insuffisance de données pour caractériser les composantes de la forêt ainsi que la biodiversité.
- L'absence de bilan régional ou provincial permettant d'apprécier la forêt en régénération.
- Le manque de connaissances et de suivis dans l'évaluation des impacts de l'aménagement forestier sur l'environnement.
- La rareté de l'expertise liée à l'encadrement des espèces en situation précaire.

La conservation de la biodiversité

En 2009, 6,4 % du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue porte le statut d'aire protégée. Ce réseau se déploie en plusieurs statuts juridiques dont font partie les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et certains refuges biologiques. Ces territoires, de petite dimension, complètent le réseau des grandes aires protégées.

• Écosystèmes forestiers exceptionnels¹

En Abitibi-Témiscamingue, 34 territoires sont légalement désignés « écosystèmes forestiers exceptionnels » en vertu de la *Loi sur les forêts*. Ils couvrent 4 353 hectares (ha). Ils se répartissent en 27 forêts anciennes (4 042 ha) et 7 forêts rares (311 ha). Depuis 2005, leur nombre est passé de 15 à 34 dans la région. En terrain privé, on connaît 6 EFE validés qui totalisent 216 hectares.

• Refuges biologiques²

Également en vertu de la *Loi sur les forêts*, les refuges biologiques sont de petites aires forestières d'environ 180 hectares en moyenne, soustraites aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente. L'Abitibi-Témiscamingue comptabilise 512 refuges biologiques d'une superficie totale de 91 500 hectares.

Le projet INDI³ documente une quinzaine d'indicateurs d'aménagement forestier durable sur une soixantaine prévue. En voici quelques-uns à l'échelle régionale.

• Espèces menacées ou vulnérables en milieu forestier³

Les forêts publiques aménagées de la région recensent 9 sites protégés abritant 8 espèces floristiques menacées ou vulnérables. Quant aux espèces fauniques, outre le caribou forestier, une quarantaine de sites étaient protégés pour le pygargue à tête blanche ainsi que le faucon pèlerin. Plus de 13 espèces fauniques ont un statut menacé ou vulnérable. Certaines espèces fauniques et floristiques sont encore à découvrir en raison de la grandeur du territoire.

La gestion intégrée des ressources et du territoire

La gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) est présente en Abitibi-Témiscamingue depuis une dizaine d'années. Les tables à l'échelle des MRC (Témiscamingue, La Vallée-de-l'Or et la Ville de Rouyn-Noranda) couvrent 82 % du territoire public régional. Trois tables locales couvrent des territoires fauniques : Lac à la Truite, Vérendrye et Kipawa. On retrouve aussi certains comités consultatifs d'entreprises forestières sur des unités d'aménagement, tels que ceux de Tembec (La Sarre et Senneterre) ou celui d'Abitibi-Bowater (Senneterre).

Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue.

• Conservation des sols et de l'eau⁴

Bien que le portrait de l'orniérage au Québec se soit amélioré, la situation demeure préoccupante pour l'Abitibi-Témiscamingue. Près de 24 % des secteurs de coupe de la région étaient moyennement ou très orniérés; il en était de 18 % à l'échelle québécoise. Ce résultat s'explique par une plus grande vulnérabilité du sol de la région (argile).

En Abitibi-Témiscamingue, le taux de conformité des activités d'aménagement forestier aux normes de protection du milieu aquatique réalisées dans les forêts publiques atteignait 93 % en 2005. En progression depuis 1999, ce taux plaçait la région au 2^e rang sur 13 régions.

La certification forestière

Au Québec, 25 millions d'hectares de forêts aménagées sont certifiées selon l'une ou l'autre des trois normes internationalement admises, ce qui correspond à environ 70 % de la superficie du territoire sous aménagement. L'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-Saint-Jean sont les régions les plus certifiées de la province. Depuis juin 2010, les sept UA de la région sont certifiées selon l'une ou l'autre de ces normes, ce qui équivaut à la totalité du territoire sous aménagement.

Certification forestière en Abitibi-Témiscamingue

Norme	Entreprise	UA	Superficie légale (ha)
CSA	AbitibiBowater	084-51	765 778
FSC	Tembec	082-51	424 813
FSC	Tembec	081-51 081-52	1 026 265
FSC	Tembec	084-62	260 349
FSC	Eacom	083-51	1 075 461
SFI	Norbord	082-51 083-51 084-51 084-62 086-51	2 919 482
Total			6 472 148

Source : MRNF, Direction de l'expertise Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Sources : ¹ MRNF, Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels. ² MRNF, Direction des opérations intégrées de l'Abitibi-Témiscamingue. ^{3,4} MRNF, Les critères et les indicateurs de l'aménagement durable des forêts (ADF).

L'industrie forestière

Un secteur d'importance

Environ 7 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Abitibi-Témiscamingue repose sur les activités en forêt et la fabrication des produits du bois (excluant les pâtes et papiers) au cours de la période 2005-2007. En raison de multiples fermetures d'usines, ce secteur d'activité a perdu du poids dans l'économie régionale. Pour la période précédente, soit 2002-2004, le PIB combiné de ces deux sous-secteurs comptait pour 10 % du PIB de la région. L'industrie forestière représente 3 % du PIB provincial (incluant les pâtes et papiers).

Source : Institut de la statistique du Québec.

L'industrie forestière de l'Abitibi-Témiscamingue est composée de quelque 286 entreprises, qui génèrent environ 5 215 emplois directs. Globalement, 84 % des emplois de l'industrie se concentrent dans les secteurs de la foresterie et de la première transformation alors que 16 % se situent en deuxième transformation.

Environ 180 entreprises du secteur forestier œuvrent principalement dans l'exploitation forestière et les activités connexes (récolte, aménagement, sylviculture, etc.). Avec 63 % des entreprises de l'industrie forestière, ce secteur génère plus de 2 100 emplois, soit 41 % de l'ensemble.

Un peu plus d'une centaine d'entreprises font de la transformation du bois dans la région, parmi lesquelles une trentaine s'adonnent à la première transformation, alors que 75 font de la 2^e et 3^e transformation. Au total, quelque 3 095 personnes transforment du bois, soit 59 % des travailleurs de l'industrie. Avec 2 260 travailleurs, les usines de première transformation dominent largement le secteur manufacturier du bois. Quant aux entreprises de 2^e et 3^e transformation (produits et meubles en bois, papier et impression), elles emploient 830 personnes.

On retrouve le plus grand nombre d'entreprises liées à l'industrie forestière dans la MRC d'Abitibi. Elle est suivie

Entreprises et emplois du secteur forestier (répartition), Abitibi-Témiscamingue, novembre 2010

	Entreprises		Emplois	
	Nb	%	Nb	%
Exploitation et services forestiers	181	63,3 %	2 120	40,7 %
- Foresterie et exploitation	123	43,0 %	972	18,6 %
- Activités de soutien	58	20,3 %	1 148	22,0 %
Première transformation du bois	30	10,5 %	2 262	43,4 %
- Scieries	23	8,0 %	1 172	22,5 %
- Panneaux et placages	3	1,0 %	445	8,5 %
- Pâtes et papiers	4	1,4 %	645	12,4 %
Deuxième et troisième transformation	75	26,2 %	833	16,0 %
- Produits et meubles en bois	55	19,2 %	585	11,2 %
- Papier et impression	20	7,0 %	248	4,8 %
Total	286	100,0 %	5 215	100,0 %

Ce tableau exclut les entreprises de transport (bois), les firmes de génie-conseil, les organismes de recherche ainsi que les entreprises de cogénération ou qui fabriquent des produits chimiques. Source : Liste Industries et commerces Abitibi-Témiscamingue. Compilation : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 1^{er} novembre 2010.

Entreprises et emplois du secteur forestier (répartition), territoires de l'Abitibi-Témiscamingue, novembre 2010

	Entreprises	Emplois
Abitibi	95 (33 %)	1 685 (32 %)
Exploitation et services forestiers	72	983
Première transformation (bois/papier)	7	584
Deuxième et troisième transformation	16	118
Abitibi-Ouest	50 (17,5 %)	725 (14 %)
Exploitation et services forestiers	30	236
Première transformation (bois/papier)	5	245
Deuxième et troisième transformation	15	244
Rouyn-Noranda	28 (10 %)	305 (6 %)
Exploitation et services forestiers	8	182
Première transformation (bois/papier)/ Deuxième et troisième transformation*	20	123
Témiscamingue	53 (18,5 %)	995 (19 %)
Exploitation et services forestiers	37	322
Première transformation (bois/papier)	9	578
Deuxième et troisième transformation	7	95
La Vallée-de-l'Or	60 (21 %)	1 505 (29 %)
Exploitation et services forestiers	34	397
Première transformation (bois/papier)	8	849
Deuxième et troisième transformation	18	259

*Regroupés afin de préserver la confidentialité des entreprises de première transformation. Ce tableau exclut les entreprises de transport (bois), les firmes de génie-conseil, les organismes de recherche ainsi que les entreprises de cogénération ou qui fabriquent des produits chimiques. Source : Liste Industries et commerces Abitibi-Témiscamingue. Compilation : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 1^{er} novembre 2010.

par les MRC de La Vallée-de-l'Or, du Témiscamingue, de l'Abitibi-Ouest et, plus loin derrière, du territoire de Rouyn-Noranda. La MRC d'Abitibi concentre la majeure partie des entreprises liées à l'exploitation et l'aménagement forestier. Les usines de première transformation se situent principalement au Témiscamingue, dans La Vallée-de-l'Or ainsi qu'en Abitibi. Les entreprises de 2^e et 3^e transformation se localisent principalement à Rouyn-Noranda, en Abitibi et au Témiscamingue. Au chapitre de la main-d'œuvre, l'activité dans le secteur forestier et dans la transformation du bois se retrouve principalement dans les MRC d'Abitibi, de La Vallée-de-l'Or ainsi que du Témiscamingue. Viennent ensuite l'Abitibi-Ouest et Rouyn-Noranda.

Mesures d'aide

Dans le cadre des *Ententes Canada-Québec - Initiatives de création d'emplois pour le secteur forestier*, des mesures ont pour but de permettre aux entreprises et à la main-d'œuvre de l'exploitation forestière de faire face aux difficultés que vit le secteur. Pour l'Abitibi-Témiscamingue, il s'agit de 38,4 M\$ sur deux ans en vue d'améliorer le capital forestier à long terme. En 2009-2010, 24 M\$ ont été investis sur les terres publiques et privées, permettant la création ou le maintien de 862 emplois dans la région. Pour 2010-2011, il s'agira d'un peu plus de 14 M\$ investis en travaux sylvicoles.

Source : MRNF, communiqué de presse: *Investissement Canada-Québec pour stimuler le secteur forestier*, 8 juin 2010.

Les usines de transformation

En juillet 2010, 32 titulaires de permis d'exploitation d'usines de transformation primaire du bois étaient présents en Abitibi-Témiscamingue.

Usines de transformation primaire du bois

Abitibi-Témiscamingue	2006	2010
Bois de sciage	28	20
Pâtes et papiers	2	2
Placages et contreplaqués	4	2
Produits dérivés du bois (panneaux)	3	3
Bois tournés et façonnés	1	1
Cogénération, produits énergétiques et autres	3	4

Source : MRNF, Usines de transformation primaire du bois, juin 2006 et juillet 2010.

Note : Ce tableau exclut les usines qui transforment moins de 2 000 m³, ces dernières n'étant pas tenues de demander un permis de transformation.

Compilation : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Toujours en juillet 2010, la consommation totale autorisée de l'industrie de transformation primaire de la région s'élevait à 8,6 Mm³, toutes essences confondues. Ce volume se répartissait ainsi : 6,6 Mm³ en bois résineux et 2,0 Mm³ en bois feuillus.

Consommation autorisée totale des usines de transformation primaire du bois de l'Abitibi-Témiscamingue, 2010

	Résineux	Feuillus	Consommation autorisée totale
Avec CAAF	5 110 330	2 045 500	7 155 830
Sans CAAF	1 489 375	22 850	1 512 225
Avec ou sans CAAF	6 599 705	2 068 350	8 668 055

Note : La consommation autorisée des usines est le volume de bois de toutes sources (publique, privée, importation) que le MRNF autorise à une usine de transformer.

Source : MRNF, Usines de transformation primaire du bois, juillet 2010.

Compilation : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Au cours de l'année 2009, la consommation réelle des usines de transformation primaire du bois de la région s'élevait à 5,7 Mm³, où 80 % était composé de résineux. Le volume de bois consommé par les usines de la région a diminué, en moyenne, de 11 % par année de 2005 à 2009. En 2009, le volume réel de bois consommé de l'industrie de transformation primaire se présentait ainsi : 46 % provenait des forêts publiques du Québec, 32 % d'échanges entre les usines, 19 % de l'extérieur du Québec (principalement de l'Ontario) et à peine 4 % des forêts privées du Québec.

Modernisation

Lors d'une enquête menée auprès d'une vingtaine d'entreprises de transformation du bois de la région à l'hiver 2009, plus de la moitié ont affirmé que leurs équipements de production devaient être modernisés afin de rester compétitifs et d'augmenter la productivité. L'investissement moyen nécessaire se chiffrait à 2 150 500 \$ par établissement, avec une valeur médiane de 1 500 000 \$. En raison de l'incertitude des marchés, près d'un établissement sur quatre n'envisageait pas combler ces besoins et un peu moins du quart d'entre eux n'était pas en mesure d'estimer la faisabilité des projets de modernisation au moment de l'enquête.

Source : Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries de la transformation du bois et Emploi-Québec, *Diagnostic concernant la main-d'œuvre des industries de la transformation du bois - Région Abitibi-Témiscamingue*, 2010.

L'emploi en perspective

Selon l'*Enquête sur la population active* (EPA), l'industrie forestière de l'Abitibi-Témiscamingue employait directement près de 5 300 personnes en 2009. La foresterie, la fabrication de produits en bois et du papier représentent 8 % de la main-d'œuvre totale régionale, soit une concentration quatre fois supérieure à celle de l'ensemble du Québec (2 %). Aussi, l'industrie forestière régionale représente 7 % de l'emploi forestier québécois. La masse salariale est estimée à près de 200 M\$.

En raison des difficultés structurelles et conjoncturelles rencontrées par l'industrie forestière, le volume moyen d'emplois de ce secteur a fléchi considérablement au cours des dernières années.

- 5 700 emplois pour 2007-2009
- 6 800 emplois pour 2004-2006
- 7 100 emplois pour 2001-2003

Le repli de l'emploi a touché tant les secteurs de la foresterie et de l'exploitation forestière que celui de la fabrication de produits en bois.

Une main-d'œuvre ébranlée

Depuis le printemps 2005, la crise forestière a entraîné la mise à pied temporaire ou permanente¹ de travailleurs au sein d'une dizaine d'usines de première transformation du bois localisées en Abitibi-Témiscamingue. Précisément, 634 emplois ont été perdus en raison de fermetures définitives d'usines. Huit communautés ont été durement affectées : Amos, Ville-Marie, Témiscaming, La Sarre, Malartic, Launay, Champneuf et Barraute. En date d'octobre 2010, les emplois perdus temporairement – certains effectifs depuis l'été 2006 – représentent quelque 320 emplois.

Les perspectives professionnelles

Bien que les perspectives sectorielles soient généralement défavorables pour l'industrie forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, il n'en reste pas moins que l'on note des difficultés de recrutement pour certaines professions qui nécessitent des qualifications techniques ou professionnelles. Parmi une trentaine de groupes professionnels liés à l'industrie, une dizaine affichent des perspectives acceptables : professionnels des sciences forestières, techniciens et mécaniciens d'instruments industriels, ingénieurs chimistes, opérateurs de machines à travailler le bois, machinistes et vérificateurs d'usage et d'outillage, charpentiers et ébénistes, etc².

Le recrutement et la formation de la main-d'œuvre constituent un enjeu majeur qui interpelle à la fois les décideurs et les institutions d'enseignement de la région. En Abitibi-Témiscamingue, les formations régulières pour les métiers et professions du secteur forestier sont disponibles aux niveaux secondaire, collégial et universitaire.

Sources : ¹ MRNF, *Enquête sur les pertes d'emplois dans l'industrie de transformation du bois et du papier*, octobre 2010. *Les pertes d'emploi portent uniquement sur les travailleurs en usine. ² Emploi-Québec, *Le marché du travail dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, Perspectives professionnelles 2009-2013*, 2010 et Service Canada, *Faits saillants de l'industrie forestière en Abitibi-Témiscamingue*, 2010.

Les expéditions manufacturières

Les 36 établissements spécialisés dans la transformation de produits forestiers de la région employaient, à la production, 1 592 personnes en 2008 pour une masse salariale de 66,9 M\$. Il s'agit de 40 % des emplois et 36 % des salaires de l'ensemble du secteur manufacturier de la région. Les revenus découlant des produits de bois fabriqués (excluant le papier) s'élevaient à 508,8 M\$ en 2008, soit 14 % de la valeur totale de toutes les ventes manufacturières de la région. Avant l'avènement de la crise forestière, les revenus étaient de 940,7 M\$ (2004). En l'occurrence, de 2004 à 2008, la valeur des expéditions régionales de produits de bois a fléchi en moyenne de 14 % par année. Cette baisse est attribuable en grande partie à la chute des prix du bois d'œuvre et au ralentissement de la construction d'habitations neuves aux États-Unis.

Activité manufacturière régionale liée aux produits du bois

	Emplois à la production	Revenus découlant des biens fabriqués	Valeur ajoutée manufacturière
2004 ^f	2 546	940,7 M\$	384,6 M\$
2005 ^f	2 500	884,3 M\$	333,2 M\$
2006 ^f	2 068	695,4 M\$	245,3 M\$
2007 ^f	1 832	564,4 M\$	163,8 M\$
2008 ^p	1 592	508,8 M\$	176,2 M\$

Source : Institut de la statistique du Québec.

Pour une industrie innovante

En vue de soutenir l'industrie des produits forestiers, le Québec mise sur la *Stratégie de développement industriel et d'une culture du bois* axée sur le développement de quatre filières : la *filière bois* (des constructions vertes et produits à forte valeur ajoutée), la *filière énergétique* (une énergie verte, dont la biomasse forestière), la *filière du bioraffinage* (une chimie verte) et la *filière de la modernisation de l'industrie*. Il faudra surveiller comment s'inscriront les promoteurs régionaux dans le cadre de cette stratégie, par le biais des programmes mis en place.

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Culture forestière

L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) est un organisme qui a pour mission l'éducation et l'information pour la sensibilisation du public aux enjeux forestiers. Parmi ses produits et activités, elle gère le *Centre éducatif forestier du lac Joannès* (CEF), qui s'est donné comme mandat de rapprocher le grand public des diverses facettes du milieu forestier. En vue de mieux comprendre la forêt, elle édite le *Couvert boréal* qui met l'accent sur l'univers forestier, au-delà de la matière ligneuse. Le *Camp forêt des profs* et le *Guide des stages dans les métiers forestiers* sont d'autres activités et produits offerts en vue de valoriser le milieu forestier.

Produits vedettes, produits marginaux et lieux de connaissance

- L'Abitibi-Témiscamingue est le troisième producteur de bois d'œuvre au Québec, derrière les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Chaudière-Appalaches. En 2008, l'Abitibi-Témiscamingue a produit un peu plus de 14 % de la production totale québécoise¹.
- Avec une production de pâtes, papiers et cartons représentant 14 % de la production québécoise (6 827 000 tonnes métriques), l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec arrivent au 2^e rang provincial, *ex aequo* avec le Saguenay-Lac-Saint-Jean².
- Depuis une quinzaine d'années, la bioraffinerie de Tembec à Témiscaming produit de l'éthanol cellulosique destiné à des usages pharmaceutiques et alimentaires. Cet éthanol est utilisé dans la fabrication de vinaigres et marinades ainsi que de produits d'hygiène corporelle (gels à raser, rince-bouches, dentifrices, savons, shampoings, etc.)³.
- L'Abitibi-Témiscamingue possède deux bleuétières couvrant une superficie aménagée d'environ 646 hectares. Toutes deux se localisent au Témiscamingue (Nédélec et Latulipe). L'une se situe sur le territoire public, l'autre sur terre privée. Ces dernières années, des travaux cartographiques et de terrain ont permis au MRNF d'identifier, sur les terres du domaine de l'État, des superficies importantes de l'ordre de plusieurs centaines d'hectares présentant un potentiel pour la culture du bleuet. Une partie de ce potentiel est offert par appel de proposition aux promoteurs intéressés par cette culture⁴.
- En 2008, quelque 124 permis ont été délivrés à des fins de culture et d'exploitation d'une érablière. Avec 109 000 entailles, la région produit environ 57 800 litres de sirop. Cette activité demeure toutefois marginale dans la région⁵.
- Le Québec compte seize forêts d'enseignement et de recherche (FER), dont trois en Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit de Kinojévis, Harricana et lac Duparquet. Elles couvrent 11 426 hectares. Parmi les 633 forêts d'expérimentation que compte la province, 80 sont situées dans la région. Elles couvrent 2 010 hectares, soit 8 % de celles du Québec (24 136 ha)⁶.

Sources : ^{1,2} Conseil de l'industrie forestière du Québec, ³ *Couvert boréal*, Automne 2010, ⁴ MRNF, Direction des affaires régionales de l'Abitibi-Témiscamingue, ^{5,6} MRNF, *Ressources et industries forestières - Portrait statistique - Édition 2010*.

L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue 170, avenue Principale, bureau 102, Rouyn-Noranda (Québec), J9X 4P7 Téléphone : 819 762-0774 Télécopieur : 819 797-0960 Courriel : observatoire@observat.qc.ca
Pour obtenir ce document, visitez l'onglet Publications de notre site Internet : www.observat.qc.ca